

LETTRE CIRCULAIRE N° 0000001 /LC/MINEPAT/CAB DU 25 MARS 2020  
Relative aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus (COVID-19) au sein  
du MINEPAT.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE,

A

MESDAMES ET MESSIEURS :

- Le Secrétaire Général ;
- Les Inspecteurs Généraux ;
- Les Directeurs Généraux ;
- Les Conseillers Techniques ;
- Les Responsables des Structures rattachées ;
- Les Directeurs et Assimilés ;
- Les Délégués Régionaux ;
- Les Délégués Départementaux ;
- Tout le personnel.

Au regard de la gravité de la situation et du risque élevé d'expansion rapide de la pandémie de coronavirus (COVID 19), et dans la suite des mesures prescrites par les plus Hautes Autorités de l'Etat, les mesures ci-après sont prises et d'application immédiate dans l'ensemble des structures relevant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire :

- ❖ utilisation systématique du thermoflash à l'entrée des bâtiments pour la prise de température corporelle d'alerte ;
- ❖ mise à disposition des gels désinfectants pour les mains dans les espaces d'accueil et bureaux ;
- ❖ interdiction des réunions de plus de dix (10) personnes ;
- ❖ utilisation des moyens de communications électroniques et des outils numériques pour les réunions susceptibles de regrouper plus de dix (10) personnes ;
- ❖ restriction de la mobilité des personnels au sein des différentes structures et entre les différents sites du MINEPAT ;
- ❖ respect des horaires réglementaires de travail pour le personnel non-essentiel ;
- ❖ limitation des visites aux cas de rendez-vous justifiés et restriction de l'accès au MINEPAT des usagers ;
- ❖ interdiction d'attroupement ou de rassemblement de plus de cinq (05) personnes dans les halls, les escaliers et les salles d'attentes de tous les bâtiments abritant les services du MINEPAT et ses structures rattachées..

En outre, je vous invite à une stricte observation des mesures édictées par les autorités publiques, notamment le respect scrupuleux des mesures d'hygiène et de distanciation de sécurité.

J'attache du prix à l'application rigoureuse des présentes instructions et engage le Directeur des Affaires Générales, les responsables des services de sécurité et de gardiennage à y veiller fermement./-

Yaoundé, le 25 MARS 2020

Ampliation : MINDEL/MINEPAT (ATI)



Le Ministre de l'Economie, de la Planification  
et de l'Aménagement du Territoire,

ALAMINE OUSMANE MEY